

Image not found or type unknown



"abandonner" juridiquement un parent

Par **DouCeVioLenCe**, le **11/12/2008** à **14:34**

Bonjour, rnrnMa question est simple, je ne veux pas dans le future subvenir aux besoins de ma mere qui n'a jamais voulu travaillé et avec qui je n'ai plus aucun contacts depuis des années ; puis-je légalement me soustraire à cette obligation?rnrnMerci